

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 13 novembre 2020
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	22	-	22

Convocation en date du
30/10/2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre à seize heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04/11/2020, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Présents : Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean Pascal Berson, Alain Crémont, Alexandre de Montesquiou, Céline Lefrère, Hervé Muzart, Marina Carette, Philippe Montaron, Séverine Pelletier, Thierry Routier, Pascal Tordeux, Olivier Engrand, Patrick Dufour, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Gilles Davalan, Yveline Delval, Jean Luc Nicolas, Marie-Claude LAINE(suppléant de François Rampelberg), Nicolas Rébérot

Procuration : 0

Absents excusés : Christian Deulceux – Dominique Bonnaud – Marcel Bombart

Alexandre de Montesquiou a été élu secrétaire de séance.

Objet : Attributions du Président par délégation du comité syndical du PETR

Numéro de délibération : n° 22 - 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, en application des dispositions des articles L. 5741-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical d'un PETR doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois, sa composition, ses statuts et ses objectifs,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois,

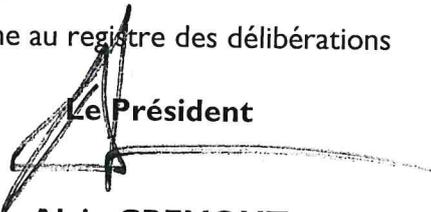
LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur du Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois, joint en annexe de la présente délibération et dont il fait partie intégrante.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président


Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 26.../11.../2020

Transmission le 26.../11.../2020

Certifié exécutoire le 26/11.../2020

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

26 NOV. 2020

PETR

Pôle d'équilibre territorial et rural
du Soissonnais et du Valois
Espace Gouraud - 2 rue des Nobel
02200 SOISSONS
Tél. 03 23 73 75 69